

Communiqué de presse
Schoelcher, le 27 février 2018

**Lancement, en Martinique, de l'appel à projets
« Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer »**

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) lance un nouveau programme, dans l'ensemble des Outre-mer, de soutien en faveur de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Martinique se mobilise aux côtés de l'AFB pour assurer le déploiement local de ce programme, en vue de soutenir et de renforcer les acteurs et réseaux d'acteurs martiniquais mobilisés en faveur de la biodiversité.

-- Soutenir les acteurs déjà impliqués et faire émerger de nouvelles initiatives --

Un nombre important d'aires protégées, terrestres et marines, contribuent déjà à mieux connaître et gérer les espaces les plus sensibles des territoires ultra-marins. Pour autant, les nombreux acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité ne bénéficient pas d'un appui technique ou financier toujours à la hauteur des enjeux.

Face à ce constat, et dans le cadre de ses missions, l'AFB lance un appel à projets dans l'ensemble des territoires ultra-marins, pour favoriser l'émergence et le soutien à de nombreuses initiatives répondant aux priorités d'action locales, et pour renforcer les acteurs, réseaux d'acteurs et organisations, porteurs de projets.

Les porteurs de projets disposent de deux mois, jusqu'au 27 avril 2018, pour déposer leur dossier de candidature, en vue de formaliser un partenariat avec l'AFB, si leur projet est lauréat. Une seconde session de dépôt des dossiers de candidature est programmée en juillet.

--Un ancrage au plus près des territoires --

Pour ancrer l'appel à projets au plus près des spécificités et des acteurs de chaque territoire, l'animation locale du programme est confiée par l'AFB à des « relais locaux », constitués soit des antennes de l'AFB dans le Pacifique, soit de structures partenaires : parcs nationaux ou services de l'Etat. Par ailleurs, des comités locaux consultatifs sont mobilisés pour procéder à la phase de pré-sélection technique des projets.

En Martinique, la DEAL assure le rôle de relais local.

Des micro-projets pourront également être soutenus, notamment pour les gestionnaires d'espaces naturels dans la continuité du programme Te Me Um.



Rocher de la Perle, commune Le Prêcheur - ©François COLAS - Série 210 semaines

-- Cinq objectifs pour préserver et reconquérir la biodiversité --

L'appel à projets s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- 1/ Maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques
- 2/ Conserver les espèces, de faune et de flore sauvages prioritaires pour l'action publique, et leurs habitats
- 3/ Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles
- 4/ Contribuer à la connaissance partagée et à l'éducation de la nature
- 5/ Renforcer les capacités des gestionnaires d'espaces naturels

L'appel à projets, en bref :

- **Territoires concernés** : ensemble des Outre-mer français
- **Montant global** : 4 millions d'euros, en deux sessions de dépôt des candidatures
- **Champ** : reconquête de la biodiversité terrestre, aquatique et marine (hors programmes de recherche)
- **Bénéficiaires** : acteurs associatifs, socio-économiques et institutionnels, hors personne physique et services de l'Etat.
- **Montant de l'aide de l'AFB par projet** : de 1000 € à 300 000 €
- **Taux d'aide** : jusqu'à 80 % des dépenses éligibles dans le cas général (jusqu'à 100 % pour les associations)
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 27 avril (session 1) puis 1er septembre 2018 (session 2)

>> Pour en savoir plus : www.afbiodiversite.fr <<

La Martinique est un territoire unique, dont la biodiversité constitue un élément clé de son patrimoine et de son identité. Ses milieux naturels se caractérisent par leur importante diversité dans un cadre insulaire tropical à espace limité.

Elle abrite une biodiversité remarquable comprenant notamment, **17 espèces de mammifères terrestres, dont 11 de chauve-souris, 21 espèces de reptiles dont 5 de tortues marines, 6 espèces d'amphibiens, plus de 20 espèces de cétacés, 40 espèces de papillons de jour et près de 400 espèces arborescentes.**

Sa richesse biologique est unique de par l'endémisme de nombreuses espèces (elle présente le plus haut taux d'espèces endémiques des petites Antilles) et le caractère patrimonial rare mais aussi menacé des habitats qui les abritent. A titre d'exemple, 4 espèces sont endémiques strictes à la Martinique (hors insectes et gastéropodes terrestres) : le carouge (*Icterus bonana*), le serpent trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*), la chauve-souris *Myotis martiniquensis* (murin) et la mygale *Avicularia versicolor*.

A propos de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique

La DEAL intervient sur l'ensemble des champs de l'aménagement du territoire. Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques du ministère de la transition écologique et solidaire ainsi que celles du ministère de la cohésion des territoires. Elle exerce ses missions dans une logique de développement durable avec en perspective l'intégration de la Martinique dans la transition écologique et énergétique. L'un des enjeux majeurs pour la DEAL, est de poursuivre les efforts engagés depuis

plusieurs années pour stopper la perte de la biodiversité et préserver les paysages et milieux marins.

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'AFB, établissement public administratif du Ministère de la transition écologique et solidaire, exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. L'agence est actuellement présente dans les Outre-mer avec trois parcs naturels marins, Mayotte, Glorieuses et Martinique, des antennes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et dans les cinq départements d'outre-mer avec les services de police de l'environnement, mutualisés avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

www.afbiodiversite.fr



@AFbiodiversité

Contacts presse :

Michel HAUUY

p-speb.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr | 0596 59 59 00